Image not found or type unknown

Pret de voiture en cas d'accident

Par **lecomte**, le **21/02/2010** à **05:38**

Bonjour,
Je n'ai pas souscrit auprès de mon assurance une option prêt de voiture en cas d'accident.

Je viens d'avoir un accident dont je suis en droit à 100%.
Mon assureur doit-il me prêter un véhicule pendant l'immobilisation et d'une même catégorie, sachant que je roule en renault espace du fait que j'ai 4 enfants.

Autre sujet : Vous posez la question 'accepter d'être contacté par des avocats '

Si je répond oui, le service est-il gratuit ?

Merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés